

Bachelier en Comptabilité

HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 44

Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 23 Travail de fin d'études			
Code	ECCM3B23TFE	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	15 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Rose-Line CLIPPE (rose-line.clippe@helha.be)		
Coefficient de pondération	150		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Les objectifs principaux sont de permettre à l'étudiant(e) de prouver sa maturité, son esprit de synthèse, sa curiosité intellectuelle, ainsi que sa maîtrise des matières enseignées au cours de sa formation de bachelier en comptabilité.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'inscrire dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**

- 1.1 Travailler, tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la culture de l'entreprise
- 1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
- 1.3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques
- 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles
- 1.5 Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente

Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**

- 2.1 Recueillir et transmettre les informations dans un contexte multilingue
- 2.2 Négocier, argumenter et défendre les dossiers
- 2.4 Fournir les informations comptables, financières, juridiques et fiscales, lors de la création, la gestion et de la restructuration d'entreprises
- 2.5 Structurer sa pensée et s'exprimer par écrit et oralement en utilisant le vocabulaire professionnel adapté aux différents interlocuteurs

Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à son activité de comptable**

- 3.2 Établir les comptes annuels, les documents fiscaux et leurs annexes
- 3.3 Utiliser des logiciels comptables et de gestion et exploiter les résultats intermédiaires et définitifs
- 3.4 Mettre en place, alimenter et utiliser des outils de pilotage et de contrôle de gestion

Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**

- 4.1 Comprendre les problématiques de l'entreprise et de son environnement
- 4.2 S'assurer de la cohérence et de la pertinence des données
- 4.4 Établir le diagnostic de la situation comptable, fiscale et financière d'une entreprise, cerner et définir les problématiques éventuelles et proposer des solutions et recommandations

Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner et gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**

- 5.1 Mettre en place des outils de gestion des flux d'information économique et comptable (collecter les

informations, classer et archiver les documents,...)

5.3 Gérer des projets complexes, établir un échéancier et s'assurer du respect des délais

5.4 Assurer le suivi de ses dossiers

Acquis d'apprentissage visés

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant(e) sera capable de:

- respecter un calendrier;
- définir précisément le sujet de son étude;
- développer un cas pratique en juste adéquation avec son sujet.
- se documenter à l'aide de sources pertinentes et actualisées.
- synthétiser les éléments rassemblés;
- mener une réflexion critique;
- d'élaborer une bibliographie justifiée/complète/appropriée.
- rédiger de manière rigoureuse.
- présenter un travail soigné, d'une orthographe correcte;
- présenter oralement la synthèse de son travail à l'aide de supports judicieusement exploités.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

ECCM3B23TFEA Travail de fin d'études

15 h / 15 C

Contenu

Les étudiant(e)s choisissent un sujet qui s'inscrit dans le domaine économique, en lien avec le milieu professionnel de la comptabilité (fiscalité et/ou gestion). Il s'agira d'éviter que le TFE prenne la forme d'un simple rapport de stage.

Le travail doit contenir une approche PRATIQUE et concrète d'un domaine particulier. Chaque approche doit s'avérer personnelle. Le travail doit être remis par écrit et présenté oralement devant un jury composé d'enseignants et d'invités extérieurs.

Le travail de fin d'études sera rédigé et défendu individuellement ou rédigé et défendu solidairement par deux étudiants maximum sauf exception pour la continuité d'un projet YEP où trois étudiants maximum sont acceptés.

Quel que soit le nombre d'étudiants qui rédigent le TFE, le travail écrit forme un tout cohérent qui doit être maîtrisé par tous.

Démarches d'apprentissage

Un accompagnateur(trice) est désigné pour chaque sujet.

Un calendrier est prévu avec le détail de l'avancement demandé pour chaque date.

Une checklist avec les critères de forme requis doit être respectée sous peine de refus de dépôt du TFE.

Dispositifs d'aide à la réussite

Il est de la responsabilité des étudiants de prendre contact avec leur accompagnateur(trice). Le rôle de l'accompagnateur(trice) est de guider le ou les étudiants tout au long de l'élaboration du TFE.

Les TFE des années précédentes sont consultables au centre de documentation.

Ouvrages de référence

- Directives TFE
- Checklist
- Calendrier

Supports

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation sera basée sur le respect des critères d'évaluation décrits au point 8.1 des directives TFE.

Travail écrit (rédigé par un étudiant ou plusieurs étudiants) et présentation orale (défendue par un étudiant ou plusieurs étudiants).

Que le travail soit individuel ou rédigé conjointement par plusieurs étudiants, il s'agira de se référer et de respecter les consignes spécifiques décrites dans les ouvrages de références TFE (voir ci-dessus). En cas de note inférieure à 10/20, l'échec apparaîtra comme tel sur le relevé de notes de la période d'évaluation pour l'UE concernée.

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude), la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'UE concernée et pour l'étudiant concerné.

La non-présentation de l'épreuve ou d'une partie de l'épreuve entraînera la mention PP pour l'UE concernée et pour l'étudiant concerné.

Les étudiants qui ne se présentent pas à la défense orale au jour et à l'heure prévus doivent présenter la défense orale à la session de septembre quel que soit le motif invoqué pour justifier l'absence. Cette défense portera sur l'ensemble du travail écrit.

Dans le cas où des étudiants présentent un travail en commun, les notes de chacun de ceux-ci pourront différer en fonction des cas spécifiés ci-dessus (par ex. CM/PP ... pour l'un des étudiants et pas l'autre), mais également en fonction de l'appréciation du jury en ce qui concerne la qualité/la maîtrise – pour chacun des étudiants - de la défense du travail de fin d'études.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation				100		100

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).